

**CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 29 SEPTEMBRE 2025**

L'an 2025, le 29 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

Etaient présents : BOULEAU Marie-France, CAILLOT Virginia, COCHAUD Guillaume, DECEVRE Hervé, DELES Florence, GONON Bernard, MOREL Fernand, SEGADO Denis, SOLOMBRINO Mathieu, SPITZNER Laurent

Absents excusés : JOUVENCEL Clément, RAPET Gilles

Secrétaire de séance : Madame CAILLOT Virginia

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire et débute par l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 25 août 2025.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent conseil :

- 1- Convention financière entre la Commune de Vertrieu et la Commune de Lagnieu dans le cadre de la mise à disposition du stade municipal de Vertrieu au Club Sportif de Lagnieu
- 2- Reversement de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par les locataires) – année 2025
- 3- Questions diverses

DELIBERATION

1- Convention financière entre la Commune de Vertrieu et la Commune de Lagnieu dans le cadre de la mise à disposition du stade municipal de Vertrieu au Club Sportif de Lagnieu

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention relative à la mise à disposition du stade municipal de Vertrieu au Club Sportif de Lagnieu pour la saison 2025/2026 a été conclue le 29 août 2025.

Il a été convenu que les frais d'entretien et d'utilisation des équipements seront pris en charge par la Municipalité de Lagnieu par le biais d'une convention financière entre les deux communes.

Monsieur le Maire propose donc de conclure une convention financière entre la commune de Vertrieu et la Commune de Lagnieu pour la saison 2025/2026. Cette convention définit une facturation en deux temps :

- un montant forfaitaire correspondant aux frais d'entretien courant du stade (facturé en début de saison) pour un montant de 9 800 €
- des charges variables liées à la consommation d'eau et d'électricité (facturées en fin de saison) sur présentation d'un état récapitulatif des factures réglées par la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 11 voix POUR :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière entre la Commune de Vertrieu et la Commune de Lagnieu dans le cadre de la mise à disposition du stade municipal de Vertrieu au Club Sportif de Lagnieu, dont le projet est annexé à la présente délibération.

2- Reversement de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) par les locataires – année 2025

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de demander aux locataires occupant des logements ou locaux communaux de rembourser à la commune la taxe d'enlèvement des ordures ménagères correspondant au bien loué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 11 voix POUR :

- DEMANDE au Maire de procéder au recouvrement des sommes correspondant à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par les locataires ci-après désignés :

LOCATAIRES	REVENU CADASTRAL DU BIEN LOUE	MONTANT TEOM (11.64 %)
BERGER	1 554 €	181 €
SAS LES PLATANES	752 €	91 €
LADOUX	1 169 €	136 €

3- Questions diverses

* *décision du Maire du 18/09/2025* : le Maire informe le conseil municipal de sa décision prise le 18 septembre 2025 concernant l'attribution du MAPA de travaux pour l'aménagement d'un cheminement piéton entre la rue Longe Rey et l'impasse des Plantée à l'entreprise BORDEL pour un montant de 47 956 € HT.

* *Point sur les dossiers en cours :*

- **Aménagement d'un cheminement doux de la rue Longe Rey au Stade municipal** : les travaux de renforcement électrique et d'enfouissement des réseaux par le TE38 sont terminés. Les travaux d'aménagement du cheminement vont débuter très prochainement.
- **Réhabilitation et extension du bâtiment de la Mairie** : l'appel d'offre pour le marché de travaux a été déposé ce jour sur la plateforme e-marchespublics.com des Balcons du Dauphiné pour un retour des offres avant le 4 novembre 2025. La Commission d'Appel d'Offre se réunira le 13 novembre pour l'attribution des lots pour un démarrage des travaux début décembre 2025.

* *tour de table :*

↳ Francis SPITZNER :

- des problèmes de stationnements gênants ou abusifs ont été signalés par les riverains du centre bourg. La gendarmerie sera avertie pour faire cesser ces irrégularités.
- Le contrat de mise à disposition d'une salle à la maison des sociétés pour les cours de peinture dispensés par Mme Fabienne Perraudin arrivera à son terme le 31/12/2025. Le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement de cette convention pour l'année 2026 au même tarif soit 100 € pour l'année.

↳ Fernand MOREL :

- Les animations proposées lors des journées européennes du patrimoine ont attiré de nombreux visiteurs à Vertrieu.
- Notre commune est candidate au concours « mon quartier, mon village » en partenariat avec Ici Isère (ex France-Bleu). Nous sommes actuellement en tête des votes. Si nous remportons ce concours, cela nous permettra d'assurer une bonne promotion de notre village.

↳ Mathieu SOLOMBRINO :

- Les effectifs du périscolaire sont en hausse pour cette première période avec une proportion plus importante d'élèves de moins de 6 ans. D'où la présence des deux animatrices tous les soirs jusqu'à 17h30.

↳ Guillaume COCHAUD :

- Deux représentants de la commune étaient présents à l'AG exceptionnelle de l'ACCA. Une remise en ordre du bureau est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'association.

↳ Virginia CAILLOT :

- Certains véhicules roulent très vite sur la rue Longe Rey. Cela s'avère dangereux pour les enfants et les jeunes qui circulent en vélo ou en trottinette.

↳ Hervé DECEVRE :

- Les blocs destinés à sécuriser l'accès au stade sont en cours d'installation.
- La nouvelle réglementation de la circulation « rue du Raz Buisson » sera prochainement mise en place par un arrêté municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h49.

Prochain conseil municipal : 17 novembre 2025.

Procès-Verbal arrêté au commencement de la séance du 17 novembre 2025

Le Maire,
Francis SPITZNER



La secrétaire de séance,
Virginia CAILLOT

